



REUNION MI-SAISON NATIONALES 1 et 2

LUNDI 19 JANVIER 2026

Horaires prévus : 19 h 30 – 21 h

COMPTE-RENDU

1. Dérogations : aspects sportifs, financiers, administratifs et réglementaires

- Présentation des dispositions financières applicables en 2025
- Présentation de la proposition tarifaire revue à la baisse par la commission afin de limiter l'impact financier pour les clubs

Modalités de dérogation dans la conception du calendrier sportif :

- Chaque club pourra signaler une indisponibilité à domicile, prise en compte dans l'élaboration des calendriers sportifs 2026-2027
- Toute autre demande devra obligatoirement faire l'objet d'une dérogation via le FBI

Article 38 – Dérogations (projet de réécriture) :

- Procédure FBI
- Délais de réponse
- Sanctions financières automatiques (8 jours sans réponse)

2. Présentation et utilisation du budget annuel de la commission basket fauteuil

- Présentation globale du budget
- Principes d'utilisation et priorités de financement

3. Coupe de la commission

- Coupe Commission : vos retours

4. Points d'échange avec les clubs

Nous serons également à votre écoute concernant :

- Mutations exceptionnelles
- Le passage à 16 pts (pour la N2)
- Le passage à poule unique (pour la N2)
- Dérogations sportives (N1 / N2) : constats, dérives constatées et décisions hors règlement
- Tout autre sujet que vous souhaiteriez aborder

5. Échange avec le classificateur

- Temps d'échange avec **Dinh Tan Trien**, classificateur
 - Questions / réponses avec les clubs
-

6. La communication

- Échanges avec Mykyta (responsable communication réseaux)
 - Échanges avec Dominique Blot (responsable site internet – application comptage des points)
-

7. L'arbitrage

- Vos retours sur l'arbitrage
-

8. Création d'une sous-commission sportive

- Présentation du projet de création d'une sous-commission sportive, composée de deux représentants par division

Rôle de la sous-commission :

- Être force de proposition auprès de la CFBF concernant les évolutions et modifications réglementaires
 - Participer aux prises de décision relatives aux litiges rencontrés dans les différents championnats
 - Mise en place prévue pour la saison 2026-2027
 - Transmission, au cours de la saison, d'un dossier de candidature ainsi que d'une fiche de poste à destination des clubs
-

9. Modifications réglementaires prévues pour la saison 2026-2027

9.1 Statuts et règles générales

- Plaquette « GD » obligatoire
- Suppression du statut FIDET
- Règle d'âge minimum (12 ans) et décharge du responsable légal
- Ajout d'une règle valorisant les clubs ayant des licenciés U23 (en réflexion pour les saisons 2028-2030)

9.2 Obligations des clubs organisateurs

- Ajout d'obligations : Licence FFH pour les OTM
- Vos retours, difficultés, besoins de formations

10. Utilisation du listing (N1)

- Cas des joueurs absents du listing :
 - Conditions de participation
 - Réserves arbitrales
 - Sanctions éventuelles
- Modalités d'envoi des listes (licences, PDF)
- Validation par la CFBF et la commission classification
- Mise à jour et sécurisation du fichier national des classificateurs
- Suppression des joueurs « brûlés »
- Obligation d'utiliser le logiciel des points saison 2026-2027



Membres de la Commission Fédérale Basket-Fauteuil présents :

- *Maxime JULVE, responsable développement,*
- *Nelly BLOT, responsable sous-commission Administrative/juridique,*
- *Philippe MORIN, responsable sous-commission arbitrage,*
- *Dr Tan Trien DINH, responsable de la sous-commission classification.*
- *Mykyta NAUMOV, responsable communication réseaux sociaux.*

Membres de la Commission Fédérale Basket-Fauteuil excusés :

- *Jérôme HECQUET, Trésorier,*
- *Dominique BLOT, gestionnaire site internet (logiciel comptage des points)*

La réunion a abordé plusieurs points afin :

- *de recueillir les retours des clubs concernant le déroulement des championnats, les problèmes rencontrés, et les améliorations nécessaires à mettre en place,*
- *ajuster l'organisation pour la seconde partie de saison et préparer les suivantes,*
- *partager la transparence budgétaire et points réglementaires à venir*

Dominique NADALIE, membre du Comité Directeur de la FFH (et Président du Club de Blanquefort) est présent. Il sera l'intermédiaire du club de Cambrai, excusé.

1. Dérogations : aspects sportifs, financiers, administratifs et réglementaires

- Présentation des dispositions financières applicables en 2025
- Présentation de la proposition tarifaire revue à la baisse par la commission afin de limiter l'impact financier pour les clubs

Modalités de dérogation dans la conception du calendrier sportif :

- Chaque club pourra signaler une indisponibilité à domicile, prise en compte dans l'élaboration des calendriers sportifs 2026-2027
- Toute autre demande devra obligatoirement faire l'objet d'une dérogation via le FBI

Article 38 – Dérogations (projet de réécriture) :

- Procédure FBI
- Délais de réponse
- Sanctions financières automatiques (8 jours sans réponse)

Les dérogations sont gérées par **Jérôme HECQUET**. En son absence **Maxime** a présenté ce point.

Environ 256 demandes de dérogations ont été traitées à date (≈ 100 dans le délai gratuit ≥ 45 jours avant le début du championnat).

De nombreuses demandes de dernière minute (joueurs, salles), ont été acceptées suite à l'accord entre les deux clubs. Ces changements impactent directement la désignation des arbitres qui se fait 7 semaines à l'avance, d'où un fort impact en cas de report tardif.

Notifications et processus:

Les clubs reçoivent une notification email via FBI. Nous vous remercions de répondre vite pour permettre les désignations officielles.

Le règlement actuel prévoyait une acceptation d'office après 8 jours sans réponse, non appliquée cette saison pour éviter des acceptations préjudiciables (ex. demande de jouer le dimanche sans gymnase).

Nous avons décidé de réviser le barème financier qui aurait dû être appliqué cette saison.

Objectif: éviter une charge excessive (projection à 12 500€ au 30/12 avec l'ancien barème) → révision à la baisse ($\approx 2 430\text{€}$ au total). Ces nouveaux tarifs seront appliqués dès la saison 2025/2026.

Il se décompose ainsi :

Gratuit: ≥ 45 jours avant le début du championnat.

Après ce seuil:

Simple changement d'horaire: 10€ (à partir de J-44).

21–44 jours avant la rencontre: 40€.

15–20 jours: 60€.

6–10 jours: 150€.

<6 jours: 250€. Cette somme est perçue par les participants, comme élevée sachant qu'il y a parfois des impondérables (maladies/grippe). Maxime précise que le traitement au cas par cas reste possible

Des cas exceptionnels (neige, blocages agricoles, intempéries) ont été: acceptés gratuitement cette saison.

Il est demandé à tous les clubs de répondre aux demandes de dérogation sous 8 jours et de se coordonner entre clubs pour accélérer les acceptations, consulter fréquemment FBI (dérogations en attente, notifications email).

Évolutions prévues (saison prochaine):

Règle des 8 jours: en l'absence de réponse du club adverse, refus d'office + amende 10€ au club n'ayant pas répondu.

Une fenêtre de 3 semaines en début de cycle sera disponible pour ajuster les horaires à domicile sans dérogation.

Chaque club pourra déclarer une indisponibilité intégrée à l'algorithme de génération des calendriers.

Nous pensons ainsi que le championnat sera plus lisible en visant moins de dérogations pour améliorer la compréhension du classement (N1 lisible, N2 plus difficile).

Remontées clubs: démarrage tardif, les matchs sur jours fériés compliquent les transports et la mobilisation de bénévoles; alternance domicile/extérieur parfois inéquitable.

Dominique NADALIE a ajouté que pour des cas particuliers, il suffit de contacter la commission.

2. Présentation et utilisation du budget annuel de la commission basket fauteuil

(voir PJ Budget de la commission)

- Présentation globale du budget
- Principes d'utilisation et priorités de financement

Sur le plan financier, **Maxime** a présenté le budget de la commission (voir en annexe), précisant que les revenus proviennent principalement des frais d'engagement des clubs et d'une subvention de 11 000 euros de la fédération. Il a également mentionné que le budget de fonctionnement dépend des contributions des clubs, en l'absence de sponsors.

Maxime a détaillé les principales dépenses, notamment pour la Réunion Annuelle des Clubs, la Coupe de France, et les frais d'arbitrage, tout en précisant que la commission fonctionne avec des bénévoles, à l'exception de deux salariés.

Il est à noter de nouveaux principes de fonctionnement. La Commission Fédérale Basket Fauteuil prend désormais en charge les hébergements, repas, déplacements des arbitres et membres de la commission, indemnités des classificateurs, trophées/médailles sur certains événements.

L'organisateur quant à lui couvre: les frais des OTM, sécurité civile/sécurité, speaker, captation vidéo, goodies, tickets boissons, buvette/partenaires (recettes). Ce qui constitue un allégement du cahier des charges des organisateurs.

Objectif: encourager les candidatures (ex. Final Four N1 – besoin d'un hôte; Auxerre (N3) en discussion).

Points logistiques soulevés Concernant la coupe de la commission : coûts transports (ex. Bordeaux → Strasbourg puis 200 km jusqu'à Metz), négociation hôtelière, navettes.

Le budget validé par la Fédération sera communiqué aux clubs dès réception de sa décision (détails affectations).

3. Coupe de la commission

- Coupe Commission : vos retours

Format : 2 premiers de N1 (mi-saison) + 2 derniers d'Elite.

A l'heure actuelle, les clubs de Lille et Strasbourg (Elite) et l'Entente Blanquefort/Bordeaux (N1) ne souhaitent plus participer à cet évènement. L'Entente Lyon/Guilherand émet également les mêmes ressentis.

Ils mettent en avant les coûts élevés du déplacement ainsi que les nuitées d'hôtels. Ils attendent une clarification logistique par l'organisateur (confirmation des tarifs négociés pour les hôtels, et solutions de transfert depuis Strasbourg aux clubs qualifiés. Ils font part également d'un manque de visibilité anticipée

Echanges à reprendre avec les clubs concernés ; possible réévaluation de la pérennité/format → Finales/Phases finales:

Se pose la question du maintien de cet évènement.

4. Points d'échange avec les clubs

Nous serons également à votre écoute concernant :

- Mutations exceptionnelles
- Le passage à 16 pts (pour la N2)
- Le passage à poule unique (pour la N2)
- Dérogations sportives (N1 / N2) : constats, dérives constatées et décisions hors règlement
- Tout autre sujet que vous souhaiteriez aborder

Mutations - licences

Il est à noter une nette amélioration en comparaison de l'année précédente. La notion de validation en dernier ressort par le licencié est exigée par le RGPD et le Code du Sport. Dominique Nadalié précise que la pièce d'identité demandée pour le contrôle d'honorabilité des encadrants est vérifiée puis détruite. Grâce au développement de cette application en interne (FFH), une économie d'environ 80.000 euros par an a été réalisée.

Toute personne inscrite sur une feuille de marque Basket Fauteuil se doit d'être licenciée à la FFH, ceci pour répondre aux exigences assurrielles et d'honorabilité.

Maxime indique qu'une convention est en cours d'étude avec la FFBB pour obtenir une réciprocité des licences OTM (objectif : reconnaissance croisée dans les deux sens).

Passage à 16 points (pour la N2)

On note des retours hétérogènes. Pour certains clubs, il y aura peu d'impact, pour d'autres l'écart sera important avec la N1.

Il sera nécessaire de sonder de nouveau les clubs rapidement

Passage à une poule unique (pour la N2)

Le bilan est plutôt positif. (adversité accrue, diversité d'opposition) mais la charge financière est en hausse (les déplacements sont plus longs).

Pour la saison 2026/2027 la poule unique sera maintenue. Il n'est pas nécessaire de revenir en arrière au vu du bénéfice sportif.

5. Échange avec le classificateur

- Temps d'échange avec Dinh Tan Trien, classificateur
- Questions / réponses avec les clubs

Trien indique que des guides opérationnels (demandes de carte, vidéos, handicaps non visibles) seront à diffuser en amont de la prochaine saison.

La dématérialisation des cartes de classification qui existe déjà pour l'Elite Nationale et la N1 sera étendue à la N2 la saison prochaine.

Une liste indiquant les nom, prénom, numéro de licence, est transmise par le club ainsi qu'une photo récente de chaque joueur à la sous-commission Classification. **Fabrice MARIE**, classificateur, vérifie sur le fichier « France », la classification du joueur. Il complète ensuite cette liste qui remplace officiellement les cartes telles que nous les connaissons. Cela sert de support aux arbitres et aux OTM.

Afin de préparer au mieux ce document, il sera demandé aux clubs de nous l'adresser au moins 1 mois avant le début des championnats.

Maxime précise qu'un joueur non listé est autorisé à jouer avec sa carte de classification. Une réserve est alors notée sur la feuille de marque et une vérification *a posteriori* est effectuée..

Pour l'heure des problèmes récurrents existent : envois de dernière minute (vendredi/samedi), photos non conformes. Cette situation induit des blocages à l'approche des matchs. Des pénalités financières pourraient être envisagées pour la saison prochaine (sans priorité punitive).

6. La communication

- Échanges avec Mykyta (responsable communication réseaux)
- Échanges avec Dominique Blot (responsable site internet – application comptage des points)

Sur les réseaux sociaux de notre Commission, la publication régulière des résultats est effectuée en quasi temps réel et des classements.

Il est demandé aux clubs de saisir le plus rapidement possible leur résultat sur FBI (sinon les classements sont impossibles à gérer).

Il est nécessaire que les clubs identifient la commission dans leurs publications. N'hésitez pas à envoyer à **Mykyta** vos photos/vidéos/interviews pour une éventuelle reprise. Si vous effectuez une diffusion club (YouTube, Facebook) le prévenir également. L'échec de la plateforme précédente (Champs) est constaté, sans solution immédiate de remplacement.

Il faut également respecter strictement les logos officiels (clubs et commission) sans modification.

Application comptage des points

Obligatoire en Elite. L'objectif est de l'appliquer OBLIGATOIREMENT en N1 la prochaine saison. La N2 devrait suivre ensuite.

Un tutoriel est disponible sur le site internet de notre Commission. Ce logiciel est téléchargeable gratuitement. Pré-requis : fonctionne sous Windows et non Mac. Dominique Blot est à la disposition et à l'écoute des clubs.

Cet outil est jugé fiable et très utile pour éviter les erreurs de points.

7. L'arbitrage

- Vos retours sur l'arbitrage

Philippe nous précise que le contexte est tendu car vu le nombre de matchs, on compte beaucoup de reports. La péréquation est néanmoins à l'équilibre.

Julien Boisseau désigne les arbitres. Celles des 7/8 mars sont saisies.

Recrutement/formation

17 nouveaux arbitres sont inscrits cette saison. 4 supplémentaires sont prévus la saison prochaine. 2 voire 3 sont en réflexion.

Un appel aux clubs a été effectué pour identifier des candidats potentiels. Leur formation est assurée (évolution en Région et coupes).

On note un renforcement sur la formation des officiels (qui est une priorité fédérale). De nouvelles lignes budgétaires sont d'ailleurs dédiées à cet effet (sous réserve de validation du budget présenté à la direction).

8. Crédit d'une sous-commission sportive

Présentation du projet de création d'une sous-commission sportive, (ou collège technique consultatif selon proposition de **Lahcène Tagmi**) composée de deux représentants par division. Permettant à tous (entraîneurs, classificateurs, bénévoles, clubs) de proposer des idées sans alourdir les responsabilités.

Ouverte aux volontaires. La diversité géographique et de profils est largement encouragée.

Rôle de cette sous-commission :

- Être force de proposition auprès de la CFBF concernant les évolutions et modifications réglementaires (règles, formats, valorisation des U23),
- Participer aux prises de décision relatives aux litiges rencontrés dans les différents championnats,
- Co-construction des calendriers (équilibrage, alternance...)
- Transmettre les informations venant des clubs aux membres de la CFBF et inversement,

Mise en place prévue pour la saison 2026-2027

Transmission avant le mois de Mai d'un dossier de candidature ainsi que d'une fiche de poste à destination des clubs ceci pour être opérationnels dès Septembre

Un pré-travail sera prévu avant la Réunion Annuelle des Clubs.

9. Modifications réglementaires prévues pour la saison 2026-2027

9.1 Statuts et règles générales

- Plaquette « GD » obligatoire
- Suppression du statut FIDET
- Règle d'âge minimum (12 ans) et décharge du responsable légal
- Ajout d'une règle valorisant les clubs ayant des licenciés U23 (en réflexion pour les saisons 2028-2030)

9.2 Obligations des clubs organisateurs

- Ajout d'obligations : Licence FFH pour les OTM
- Vos retours, difficultés, besoins de formations

Plaquette « GD » obligatoire (Game Disqualification) en cas de disqualification (2 FT, 1 FT + 1 U ou 2 U) à prévoir pour toutes les divisions.

Déjà utilisée en basket valide depuis environ 2 ans. Le coût est faible pour les clubs.

Règle d'âge minimum (12 ans) et décharge du responsable légal

- Actuellement aucune règle d'âge minimum dans le règlement.
- Proposition : âge minimum fixé à 12 ans, comme pour le championnat de France Jeunes U23.

- *Motivation : sécurité, car des enfants de moins de 12 ans peuvent jouer avec des adultes notamment en N3*
- *Objectif : intégration de la règle dès la saison prochaine.*

Ajout d'une règle valorisant les clubs ayant des licenciés U23 (en réflexion pour les saisons 2028-2030)

Une réflexion est à mener (possiblement liée à l'évolution des statuts liés aux joueurs étrangers) qui nécessitera du temps pour la mise en place réglementaire et une adaptation des clubs (recrutement, organisation).

Suppression du statut « FIDET »

Sujet central et sensible, suscitant de nombreuses inquiétudes.

Les orientations actuelles de la D.T.N sont, entre autres, la réduction du nombre de joueurs étrangers sur le terrain et possiblement la suppression du statut « FIDET ».

Les problématiques soulevées par les clubs sont :

- *L'impact sur les joueurs présents en France depuis de nombreuses années,*
- *Les incohérences perçues entre les joueurs étrangers, européens, non sélectionnables, bénéficiant ou non d'abattements,*

Les clubs insistent fortement pour :

- *Des règles claires, lisibles et cohérentes,*
- *Éviter les exceptions complexes,*
- *Préserver les situations acquises ou prévoir des mesures transitoires.*

A ce jour :

En Nationale 2 : 5 joueurs non sélectionnables en équipe Nationale sur la feuille de marque et 4 sur le terrain

En Nationale 1 : 6 sur la feuille et 4 sur le terrain.

Il sera nécessaire d'organiser une réunion spécialement dédiée à ce sujet en vue de consolider une position « clubs/Commission), transmettre des propositions argumentées à la D.T.N. (la décision finale ne relevant pas directement de la Commission). Il est impératif de clarifier la situation avant la période des recrutements. Qui ne saurait tarder.

10. Utilisation du listing (N1)

- Cas des joueurs absents du listing :
 - Conditions de participation
 - Réserves arbitrales
 - Sanctions éventuelles
- Modalités d'envoi des listes (licences, PDF)
- Validation par la CFBF et la commission classification
- Mise à jour et sécurisation du fichier national des classificateurs
- Suppression des joueurs « brûlés »
- Obligation d'utiliser le logiciel des points saison 2026-2027

Ces points ont été évoqués sur les explications en amont.

La Commission remercie les participants pour la qualité des échanges. Un compte-rendu sera diffusé.

En synthèse, la réunion met en avant une volonté de collaboration renforcée, de professionnalisation des procédures (classification, listings, outils numériques) et d'une meilleure communication, tout en soulignant les contraintes humaines et organisationnelles existantes.

Basket-Ball

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 21 h 30.

Rédactrice
Nelly Blot



Approbateur
Maxime Julve

